

RAPPORT 2025 SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES SALAIRES AU SEIN DE L'UE

Synthèse

CONTEXTE

Chaque année, la Commission européenne publie un rapport faisant état du marché du travail et des salaires au sein de l'Union européenne. La dernière édition (publiée en octobre 2025) révèle que, malgré un ralentissement global de la croissance de l'emploi, **le marché du travail européen est resté résilient en 2024 grâce à un faible taux de chômage**. Ce taux de chômage moyen est resté bas, autour de 6 %, tandis que le taux d'emploi (20-64 ans) a atteint 75,9 %, un record historique.

Ci-dessous une synthèse des principaux enseignements du [rapport 2025](#).

PERSISTANCE D'UN NIVEAU RELATIVEMENT FAIBLE POUR LES RÉMUNÉRATIONS

En 2024, les salaires ont augmenté de 2,7% et devraient dépasser les niveaux d'avant la pandémie dans la plupart des États membres d'ici la fin de l'année. Dans un contexte d'inflation encore soutenue, cette progression a permis un retour progressif des salaires réels aux niveaux d'avant la crise sanitaire, même si les situations nationales divergent.

La part des bas salaires, reflétant la proportion de salariés gagnant deux tiers ou moins du salaire horaire brut médian d'un pays, a en effet diminué dans l'UE, passant de 15,2% en 2018 à 14,7% en 2022. Mais cette part a augmenté en Belgique, en Bulgarie, en Grèce, au Luxembourg, en Hongrie et en Roumanie.

Pour autant, malgré les progrès positifs réalisés au cours de la dernière décennie, **un salarié sur cinq continue d'occuper un emploi faiblement rémunéré**.

Les salaires réels dans l'UE, quant à eux, ont globalement retrouvé leurs niveaux d'avant la pandémie, « *mais leur croissance est limitée par une évolution structurellement faible de la productivité*. » Il est à noter que ce n'est pas encore le cas de la France.

Le niveau des salaires français demeure néanmoins supérieur à la moyenne européenne, même si leur progression est plus lente par rapport à d'autres Etats européens. Entre 2018 et 2023, les salaires ont augmenté de 12 % en France, contre près de 20 % dans l'ensemble de l'UE.

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE DE L'EMPLOI

Après plusieurs années de progression continue, la croissance de l'emploi dans l'Union européenne a nettement ralenti en 2024. D'après la Commission européenne, la création nette d'emplois s'est alignée sur la croissance économique, alors qu'elle la dépassait depuis 2021. Ce retournement marque la fin d'une période de forte reprise post-pandémie.

En France, cette tendance se confirme alors que **de nombreuses entreprises constatent des difficultés pour recruter des profils qualifiés**. La croissance de l'emploi salarié marchand a ralenti à +0,2 % en 2024, après +0,8 % en 2023.

Les PME industrielles sont les premières concernées : la contraction de la demande, la hausse des coûts de production et le manque de main-d'œuvre qualifiée limitent les embauches. À l'inverse, les services à la personne, la santé et le numérique continuent de recruter.

MENACE DES DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

La Commission européenne souligne enfin dans son rapport la vulnérabilité de certains secteurs face aux tensions commerciales mondiales. Elle estime en effet **qu'une hausse de 15% des droits de douane américains pourrait menacer entre 135 000 et 450 000 emplois, inégalement répartis entre les secteurs et les pays**.

Les industries de l'aéronautique, de l'agroalimentaire ou certaines branches manufacturières seraient parmi les plus exposées.

En conclusion, la Commission européenne estime que si le marché du travail a fait preuve de résilience face aux chocs successifs de ces dernières années, il importe désormais d'investir davantage dans les compétences, l'innovation et les transitions vertes et numériques afin de ne pas voir les disparités entre pays se creuser. Elle appelle donc les Etats membres à :

- **Renforcer les politiques actives de l'emploi**, notamment à destination des jeunes et des salariés faiblement qualifiés,
- **Encourager la formation et la requalification**, afin d'adapter la main-d'œuvre aux besoins émergents,
- **Soutenir la productivité des PME**, par l'investissement, la simplification administrative et la diffusion de l'innovation,

- **Coordonner les politiques salariales et fiscales** pour préserver le pouvoir d'achat sans compromettre la compétitivité.